Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20231012-DEC202394-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

12 OCT 2023

DEC202394
FINANCES ;
Signature d'une convention d'occupation précaire avec la DDT

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

VU la nécessité d'utiliser la pompe de relevage des eaux située sur la parcelle AK63 appartenant à l'Etat

CONSIDERANT la proposition de convention d'occupation précaire de l'Etat moyennant une redevance annuelle de 68 €,

DECIDE la signature de la convention d'occupation précaire de la parcelle AK63 située lieu-dit Gravière contre une redevance annuelle de 68 €.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)